Le Sanépuisien

Bulletin municipal de Sainpuits

N° 6

Janvier 2017

L'origine des noms des hameaux

L'aménagement numérique à Sainpuits

Portrait d'école

L'ÉDITO DU MAIRE

ENCORE une fin d'année ! Elles se suivent et semblent nous apporter chaque fois un peu plus de mauvaises nouvelles. La guerre au Moyen-Orient, la victoire du populisme aux États-Unis et dans plusieurs pays d'Europe, un risque sérieux pour la France de sombrer dans cet abîme de repli sur soi. C'est un réflexe naturel mais mortifère. Devant l'incompréhension ressentie par les peuples, la multiplication des contraintes, l'inefficacité des politiques publiques, il ne me semble pas certain que l'enfermement dans notre pré-carré puisse nous apporter une solution. Au contraire, comme d'autres pays européens nous en montrent l'exemple, c'est de l'action que viendra le salut. En ces temps d'élections, il faudrait que nos grands élus prennent l'engagement ferme de restaurer la liberté d'entreprendre, d'abolir les privilèges, d'assouplir et d'uniformiser les normes, bref d'arrêter de, chaque jour, complexifier notre cadre de vie et de nous enfermer dans un carcan qui risquerait de faire de chacun de nous des assistés soumis.

> « Le deuxième semestre a été marqué par des décisions politiques importantes qui impacteront notre commune »

À CECI s'ajoute une météo catastrophique qui a lourdement impacté l'activité de nos agriculteurs et éleveurs. Nous œuvrons auprès des strates administratives qui ont la compétence économique (Communauté de Communes et Région) pour leur proposer des solutions visant à améliorer leur trésorerie. Des solutions concrètes devraient être proposées au cours du premier trimestre.

EN FIN D'ANNÉE, il est plutôt d'usage de faire un point sur les événements marquants qui se sont déroulés. Vous découvrirez dans les pages de notre nouveau numéro beaucoup d'informations sur ce qui s'est passé à Sainpuits.

LE DEUXIÈME semestre a été marqué par des décisions politiques importantes qui impacteront notre commune :

• la fusion programmée au 1er janvier 2017 de notre communauté de communes avec ses voisines afin de renforcer sa position vis à vis des bailleurs de fonds européens et d'harmoniser un certain nombre de règles de fonctionnement au sein de notre territoire. Il va nous falloir veiller à ce que les dépenses ne flambent pas, poussées qu'elles seront par la volonté de certains de faire payer par tous le coût de décisions passées hasardeuses ou de projets sectoriels sans intérêt communautaire réel ;

• la baisse de nos effectifs scolaires alliée aux réformes nationales concernant l'éducation qui impacteront le fonctionnement de notre RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) ;

• l'obligation pour les communes de ne plus utiliser de produits phytosanitaires qui imposera un entretien manuel des espaces publics. C'est pour cette raison et afin de ne pas augmenter la charge financière que ces travaux représente que j'ai pris la décision de demander à chaque riverain d'entretenir les abords immédiats de son logement ou de son entreprise.

POUR CE QUI CONCERNE notre village, vous avez pu remarquer que les travaux de réfection de la charpente, de la toiture et des maçonneries de l'église ont débutés. Ils seront terminés au plus tard en mai prochain. Le budget de cette opération nécessaire est lourd pour la commune et je voudrais rappeler à chacun qu'une souscription est ouverte auprès de la Fondation du Patrimoine (voir le dépliant joint à ce numéro). Les dons sont déductibles à hauteur de 66 % de vos impôts. La commune a engagé un programme de défense contre l'incendie dans les hameaux non desservis par un réseau suffisant par l'installation de bâches de 120 m³. L'installation de l'éclairage public dans les hameaux qui l'ont souhaité est en cours à Commecy. Et puis, les travaux pour l'arrivée tant attendue du haut débit pour tous sont enfin en cours.

PARMI des projets que nous avions évoqués il y a un an, concernant la possibilité d'utiliser les bus scolaires pour se rendre à Saint-Sauveur ou à Toucy, la compétence transport ayant été transférée à la Région, tout est à reprendre… Par contre, l'accessibilité de la mairie et des différents bâtiments publics est en cours d'étude et les travaux devraient être réalisés au printemps, le projet d'installation d'un centre multiservices est en cours : une pré-étude a été confiée à un cabinet de maîtrise d'œuvre et les travaux devraient – sous réserve d'obtention des subventions attendues – être réalisés au cours de l'année 2017.

En cette fin d'année morose, je tiens à vous présenter à tous des vœux de bonheur, de solidarité et de bien vivre ensemble. Que 2017 apporte à chacun d'entre vous de belles satisfactions !Gageons que nous saurons prendre les bonnes décisions en alliant respect, plaisir et responsabilité.

Xavier Parent

Les vœux du conseil municipal

Il était une fois mon village, ou un autre
Aussi bien ton village. Qu'importe, il était nôtre.
Ne polémiquons pas. Un village pour nous tous.

L'un sans l'autre n'est rien, ce serait trop facile
On a jamais rien fait, pas plus ici qu'ailleurs
Sans le respect de l'un dans le respect de l'autre.

Si nous voulons qu'un jour, ici dans mon village
Les enfants de nos fils, évoquant leurs aïeux
Se reconnaissent en nous, montrons-leur le chemin
Où l'Homme, rencontrant l'Homme vient lui tendre la main

Extrait de vagabondages en Puisaye
Souvenirs- témoignages

Le Conseil municipal présente à nos lecteurs ses meilleurs vœux pour 2017.

Présentation des vœux du maire
le 8 janvier à 11 h
dans la salle des fêtes

État civil

MARIAGES

M. Jean-Marc CHAGNON et Mme Madeleine KAMPHUIS
le 7 Mai 2016

M. Pascal ROY et Mme Sabrina BORDET
le 28 Mai 2016

DÉCÈS

Jean-Paul BLANCHARD	09/02/2016
Daniel RAGOT	11/03/2016
André POUILLOT	30/03/2016
François DELAFLOTTE	06/10/2016
Raymond PAYARDELLE	28/11/2016

La municipalité s'associe à la douleur des familles.

Sommaire

L'édito du maire P 2
Les voeux du conseil municipal État civil P 3
La Communauté de Communes P 4
Le numérique P 5
Brèves de village P 6-7
Les conseils municipaux P 8-9
Les gens du village P 10
La journée des enfants P 11
Les évènements du village en photos P 12-13
L'histoire des hameaux P 14-15
Info pratiques P 16
Loisirs P 17
Publicités P 18-19
Informations pratiques P 20

Rédaction : Jacques Bouzat
Éditeur de la publication : Mairie de Sainpuits
Directeur de la publication : Xavier Parent
Maquette, mise en page : Frédéric Fabre
Impression : Édéris, Cosne-Cours-sur-Loire

La communauté de communes

Le temps de la fusion des communautés de communes arrive à grands pas. Nul doute que cette évolution modifiera le fonctionnement de notre commune. La mise en œuvre du **SDCI** (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) est le résultat d'un article de la loi NOTRe du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république.

L'arrêté du préfet du 11 mai 2016 portant projet de périmètre pour un nouvel **EPCI** (Établissement Public de Coopération Intercommunale) donnait un délai de 75 jours pour émettre un avis. Le conseil municipal de Sainpuits n'y était pas favorable. L'ensemble des collectivités ayant accepté à 64,62 % représentant 58,69 % de la population le projet présenté par le préfet est adopté. Voici les éléments nouveaux à connaitre.

La fusion

Un nouvel EPCI absorbera les communautés de communes CŒUR DE PUISAYE, PORTES DE PUISAYE-FORTERRE, FORTERRE-VAL D'YONNE, et de l'extension à la commune nouvelle CHARNY ORÉE DE PUISAYE, des communes de COULANGERON, MIGÉ, CHARENTENAY et VAL-DE-MERCY.

Fonctionnement

La nouvelle communauté de communes deviendra obligatoirement compétente à compter du 1er janvier 2017 en matière de développement économique comprenant la promotion du tourisme, la création, l'entretien et le fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage ainsi qu'en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers.

S'agissant des compétences, le nouvel EPCI exercera, dès sa création, l'ensemble des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives des EPCI fusionnés.

Gouvernance

La répartition de droit commun suit la règle de la proportionnelle. Le choix de l'accord local permet de répartir en fonction de la population de chaque commune. Chaque commune dispose au moins d'un siège.

En ce qui concerne Sainpuits sa représentativité actuelle de deux élus municipaux passera à un seul élu.

Impact budgétaire et financier de la fusion

Il dépend du protocole adopté. Cependant en on connait les conditions.

La première année devra régler la politique fiscale et l'articulation avec les attributions de compensation, d'orientation en matière financière.

Une délibération préalable des communes afin qu'elles puissent approuver ces choix en amont de la création de la communauté d'agglomération.

Une délibération du conseil communautaire une fois ce dernier installé afin de mettre en œuvre ce protocole.

Deux approches prospectives donnent les conclusions suivantes :

- en maintenant un programme d'investissement estimé de 4,4 millions d'euros et sous réserve du maintien d'un contexte financier local contraint (– 145 000 € chaque année au titre de la CRPF), la nouvelle communauté devrait mobiliser une épargne supplémentaire en fin de période pour pouvoir dégager une épargne nette importante ;

- le maintien du niveau des investissements conduit la nouvelle communauté à mobiliser davantage le levier de l'emprunt étant donné la diminution des marges d'autofinancement. En 2021, la nouvelle communauté serait proche des seuils conseillés des indicateurs financiers tant sur le taux d'épargne brute que sur le ratio de capacité d'endettement.

Le numérique

Le haut débit arrive à Sainpuits. Des travaux visant à renforcer la qualité des fourreaux existants commenceront d'ici quelques semaines. La fibre sera raccordée au sous-répartiteur dans le bourg au cours du premier semestre 2017.

Quelle technologie pour quel résultat ?

ADSL : technique de communication permettant d'utiliser une tigne téléphonique d'abonné pour transmettre et recevoir des données numériques à des débits élevés. lI ne faut pas être trop éloigné du central tétéphonique. L'ADSL est une technotogie commerciatisée par tous les opérateurs.

Réseau Radio Région (ancien WiMax) : technologie radio permettant la transmission de données haut débit par voie hertzienne sur plusieurs dizaines de kilomètres. Les obstactes (même végétaux) constituent une source de dysfonctionnement. ***Test d'étigibitité sur le site www.netbourgogne.fr***

Pour toutes questions portant sur les offres disponibles, contacter les opérateurs.

- pour les particuliers : **Vivéole 09 78 23 33 33 / Ozone 09 73 01 10 00**
- pour les professionnels : **adv-fibre-entrepriseftlaxione.fr**

Wifi: technologie radio permettant la transmission de données haut débit par voie hertzienne sur 4 voire 6 km (il faut être à vue directe de l'un des relais. Les obstactes même végétaux constituent une source de dysfonctionnement. Dans l'Yonne, la SCANI (Société Coopérative pour l'Aménagement Numérique lcaunaise) est une organisation coopérative qui déploie et exploite son propre réseau. La coopérative se concentre sur la fourniture d'accès dans les zones peu ou pas desservies par l'ADSL. Informations sur **www.scani.fr**

Satellite : l'accès satetlitaire est essentietlement utilisé dans les zones non desservies par les réseaux terrestres. Si des débits théoriques peuvent aller jusqu'à 2 Mbit/s, cette technotogie d'accès présente certaines limites (tatence, quotas de données) incompatibles avec les usages fortement interactifs ou avec un usage intensif de la connexion (notamment la vidéo).

Opérateurs : Nordnet, Vivéote, SHDNet, Connexion Vert. Débit mini de 512 Kbit/s.

Abonnement mensuel de 35 € maximum (équipement inclus).

Frais d'accès maximum de 100 €.

Rappelons qu'un programme de subvention à l'installation d'antenne satellite élargi à 2 Mbits/s est en place depuis le 1er janvier 2015 par le Conseil départemental.

Quelle technologie accessible chez vous ?

DegroupTest permet de connaître gratuitement en quelques clics les possibitités d'abonnement Internet d'un domicile, à partir de son numéro de téléphone fixe et de son adresse. Il liste les opérateurs pouvant le raccorder et les technologies utitisées ; permet de vérifier les services disponibtes (tétéphone, TV ADSL, TV HD, etc.) ; fournit des informations techniques sur la ligne tétéphonique (nœud de raccordement, longueur, affaiblissement et débit).

www.degrouptest.com

Comment ça marche ?

La montée en débit : dans les zones où le déploiement de la fibre optique ne peut intervenir rapidement, la montée en débit constitue une sotution alternative. Elle présente égatement l'avantage de rapprocher la fibre des habitations. L'opération consiste à amener un équipement ADSL au cœur de la commune ce qui permet de déployer le haut débit dans un rayon de 6 km.

La fibre optique : La fibre optique est un fil de verre très fin qui conduit la lumière. Elle permet de transporter d'immenses quantités de données sur plusieurs centaines, voire milliers de kilomètres, et amène le très haut débit du réseau de collecte (réseau de raccordement des centraux tétéphoniques) jusqu'aux abonnés. Dans un souci de maîtrise des coûts, la fibre optique sera déployée sur les infrastructures de génie civil souterraines existantes (fourreaux, réseaux d'assainissement) ou aériennes (poteaux téléphoniques ou électriques, appuis aériens de distribution d'étectricité) répertoriées par les agents du Conseil départemental.

Brèves de village

Le numérique Il était temps ! Il s'agit de la réparation d'une insuffisance de la communication numérique pour les 36 000 habitants de la Puisaye-Forterre. L'équipement urbain avait priorité sur notre zone rurale, c'est un fait. Mais 36 000 habitants c'est la population d'une ville comme Creil ou Montélimar qui doit prendre sa voiture pour aller à la banque, chez son assureur ou à la sécurité sociale. Autant de services accessibles instantanément par internet comme les références ou consultations données par les établissements pour nos étudiants et écoliers qui n'y ont pas accès. La prise en considération de Sainpuits dès le premier trimestre est donc le départ d'un progrès profitable grâce aux demandes de la commune, au soutien financier de la communauté de communes, aux interventions à l'Assemblée nationale de notre député Guillaume Larrivé.

Le recensement Le recensement de la population de Sainpuits se fera entre le 19 janvier 2017 et le 18 février 2017. Madame Odile Berthier est désignée à l'unanimité par le conseil municipal comme agent coordinateur et recenseur. Madame Berthier se présentera chez les personnes et leur proposera de répondre par internet en leur remettant une notice contenant les informations nécessaires. Ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas utiliser internet bénéficient toujours de la procédure classique.

Le resto-marché Deuxième année de succès pour le resto-marché de Sainpuits avec une augmentation de la fréquentation et une participation importante extérieure au village. L'année 2017 ne faillira pas à la réputation établie de cet évènement devenu incontournable.

Le cimetière Le procès-verbal constatant l'état d'abandon des tombes a été dressé. Celles concernées sont identifiables par un marquage individuel au cimetière et l'indication de l'emplacement est précisé dans le PV. La liste des concessions abandonnées est en outre consultable à la mairie. Dans un délai de trois ans pendant lequel les familles ne se sont pas manifestées, il sera dressé un nouveau PV dressé par le maire ou son délégué notifiant la mesure à prendre.

Inauguration d'un radar pédagogique à Sainpuits

AXA Prévention offre un radar pédagogique à la commune de Sainpuits pour lutter contre les vitesses excessives. Monsieur Vincent Simon, associé de l'agence Axa Baillat-Simon-Clément à Saint-Sauveur-en-Puisaye remet officiellement ce radar à Monsieur Xavier Parent, maire de Sainpuits ce jeudi 6 octobre 2016. Ce radar est positionné sur la route départementale n° 3 dans le sens Entrain/Saint-Sauveur. Ce partenariat avec les communes fait suite aux enquêtes démontrant la vitesse excessive en agglomération : 52 % des Français ont un sentiment d'insécurité dans les agglomérations et 46 % d'entre eux déclarent y circuler régulièrement à 65 km/h, c'est-à-dire 15 km/h au-dessus de la vitesse autorisée. Outre sa vocation de sensibilisation aux bons usages de la route, le radar pédagogique permettra pendant plusieurs mois d'analyser le flux de véhicules, les horaires de passage, et les vitesses. La municipalité pourra ainsi mieux appréhender et analyser la zone d'implantation du radar et adapter ses actions pour améliorer la sécurité routière. Le maire et ses conseillers remercient cette initiative d'Axa Prévention pour le choix de Sainpuits devant le groupe des invités lors de l'inauguration.

Les cloches du village Depuis quelque temps la vie du village était perturbée par l'irrégularité du déclenchement du carillon. Après consultation du spécialiste de la question (l'entreprise ***Bodet***) le diagnostic est tombé : il fallait changer le moteur et le mécanisme usés par le temps. Une vis sans fin était à la limite de la rupture ce qui aurait provoqué le tour complet de la cloche entraînant des dégâts sur la charpente. Les travaux ont été réalisés.

Une journée « champignons » Le 14 octobre eut lieu une exposition de champignons dans la salle des fêtes de la mairie. Le but était de faire connaitre aux amateurs les dangers de la cueillette et déterminer les confusions possibles de champignons comestibles avec d'autres espèces vénéneuses. Tout au long de la journée un travail de reconnaissance se réalisa avec des visiteurs avisés. A ce moment de la saison, il fut possible de constituer une exposition de cèpes de toutes espèces en cherchant l'intrus toxique : *le Bolet Satan*. Je remercie les participants et les visiteurs espérant développer cette initiative dans notre région propice à ce genre d'évènement saisonnier qui fait pour les amateurs ou les promeneurs un agrément supplémentaire.

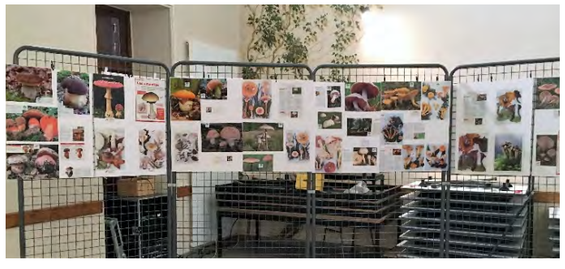

Brèves de village

La Sainte Barbe Ont été promus au grade de sergent le 3 décembre 2016 :
- Le caporal Benoît POUILLOT
- Le caporal-chef Denis DELAFLOTTE

Ont été décorés de la médaille d'argent pour leurs 15 ans de service par l'union départementale :
- Sébastien MARLIN
- Benoît POUILLOT

La Saint Éloi Le samedi 26 novembre la traditionnelle journée de la Saint Éloi s'est déroulée selon la tradition locale. La bénédiction des feuilletés bénis à distribuer après la messe, la transmission des brioches aux délégués qui assurent l'évènement l'année suivante sont les points forts de cette journée consacrée à la valeur du travail et plus particulièrement celui de la terre. Sainpuits et Étais-la-Sauvin se sont réunis pour partager un repas festif en présence du prêtre qui officiait. Dans la salle des fêtes de Sainpuits l'ambiance musicale a réveillé les jambes de vingt ans des célébrants. Et c'est en partageant une soupe à l'oignon que la soirée s'est terminée joyeusement.

Le comité des fêtes Ce deuxième semestre, le comité des fêtes a débuté par la fête de la Madeleine. Notre fête patronale fut un grand succès : feu d'artifice le samedi, animations le dimanche à reconduire l'année prochaine, la journée des petits le lundi. Nous avons continué en octobre avec le loto. Le samedi 15 octobre nous avons organisé un premier salon des vins avec une exposition de champignons et un randonnée de 10 km au profit du Téléthon. Un regret : la fréquentation qui aurait pu être plus importante mais un point positif, la convivialité partagée. Le bilan de l'année est positif et je remercie toute l'équipe. Pour 2017 nous offrirons comme chaque année la galette des rois à la fin du mois de janvier.
Marie-Noëlle Marlin, présidente du comité.

Le P'tit Coin des Lecteurs

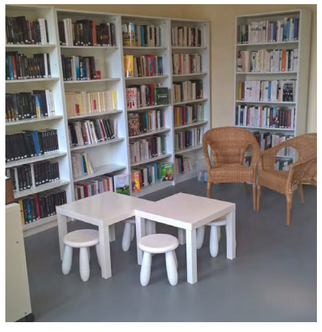

La bibliothèque sera fermée les samedis 17, 24, et 31 décembre 2016. La réouverture est prévue le mercredi 4 janvier 2017. Pour ceux qui le souhaitent, le renouvellement de l'adhésion annuelle pourra ce faire à cette date.

Les conseils municipaux

Extraits des comptes-rendus de séances

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 5 juillet 2016

Présents : Xavier PARENT, Denis POUILLOT, Jacques BOUZAT, Fabrice GALLON, Denis DELAFLOTTE, Jean-Michel BARDOT , Florent CAILLON, Benoît VANTYGHEM, Vanessa BRAY, Séverine CAGNAT.

Absent excusé : Mathieu BOURGOIN, pouvoir à Denis POUILLOT

Secrétaire de séance : Séverine CAGNAT.

Le compte-rendu précédent est adopté à l'unanimité.

Le maire rajoute 3 points supplémentaires : défense incendie, Maison BARON et renouvellement du contrat CUI agent d'entretien.

1 - Travaux église

Les offres ci-dessous sont retenues

• Lot n° 1 – maçonnerie/pierre de taille/échafaudages : entreprise LÉON NOËL (de Migennes – 89)

• Lot n° 2 – charpente : entreprise DULION CHARPENTE (d'Ancy-le-Franc – 89)

• Lot n° 3 – couverture : entreprise BATTAIS (d'Olivet – 45)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire :

- à signer les marchés, ainsi que les pièces y afférent ;
- souscrire une assurance dommage ouvrage.

2 - Recensement de la population

Le maire informe les membres du conseil municipal que le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017 et qu'il y a lieu de désigner un coordonnateur et un agent recenseur.

Sur rapport du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne M^me^ Odile Berthire coordonnateur et agent recenseur.

3 - Réseaux et services locaux de communications électroniques

Transfert de la compétence à la communauté de communes acceptée.

4 - Fusion des syndicats d'alimentation en eau potable

Vote : 7 pour, 4 abstentions, le projet est adopté.

5 - Fonds national de péréquation des ressources intercommunales

Répartition de droit commun retenue.

6 - Périmètre nouvel EPCI

Vote : 1 pour, 10 contre.

7 - Prix du repas à la cantine

Porté à 3,20 € à compter du 1er septembre 2016.

8 - Subventions

Subvention accordée au Club de l'Amitié, Comité des Fêtes, P'tit Coin des Lecteurs, Amicale Sapeurs-pompiers et UNA Puisaye-Forterre.

9 - Demande d'emplacement d'un commerce ambulant : emplacement non attribué.

10 - Défense incendie

Projet d'installation d'une citerne souple à Verrière et à Commecy accepté.

11 - Maison Baron : principe de la réalisation d'un local multi-activités.

12 - Renouvellement contrat CUI de Jean-Pierre PUCCI : accepté.

13 - Affaires diverses

- Mise en garde vis-à-vis des chenilles processionnaires (le mode de destruction est consultable à la mairie) ;
- Installation d'un radar pédagogique sur la RD 3.

Séance levée à 21 h 15

Les conseils municipaux (suite)

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 13 octobre 2016

Présents : Xavier PARENT, Denis POUILLOT, Jacques BOUZAT, Fabrice GALLON, Denis DELAFLOTTE, Jean-Michel BARDOT, Florent CAILLON , Vanessa BRAY, Séverine CAGNAT, Mathieu BOURGOIN.

Absent excusé : Benoît VANTYGHEM.

Secrétaire de séance : Mathieu BOURGOIN.

1 - Travaux de l'église

Un point est fait sur les travaux qui ont débutés ; un devis est demandé pour retirer tout l'ancien système de chauffage.

2 - Assurance dommage ouvrage : un contrat est souscrit auprès de AXA Assurances à Saint-Sauveur-en-Puisaye.

3 - Décisions modificatives budgétaires : un virement de crédits, en investissement est autorisé, à l'unanimité.

4 - Tarifs de la salle des fêtes pour l'année 2017

Pour les habitants de SAINPUITS	100 € / jour
Non résidants	150 € / jour
Salle du haut (max. 19 personnes)	30 € / jour
Vin d'honneur	85 € / jour
Manifestation commerciale	150 € / jour

Location du samedi : remise des clés le vendredi dans la soirée au dimanche matin avant 9 heures.

Location du dimanche : remise des clés à 9 heures au lundi matin 9 heures.

5 - Chauffage des logements

Maintien des montants pour 2017 : Appartement 1 place Charles de Gaulle : 697 €

Appartement 2 place Charles de Gaulle : 652 €

6 - Allocation scolaire

Maintien des montants : 23 € pour les collégiens

46 € pour les lycéens, les étudiants en études supérieures (*y compris en contrat d'apprentissage*)

7 - Colis de Noël

La distribution des colis aura lieu le samedi 17 décembre.

8 - Restitution de la compétence assainissement non collectif (ANC) aux communes dans le cadre du processus de fusion.

En application de la loi NOTRe, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé :

- d'accepter la compétence assainissement non collectif (ANC) ;
- que la gestion de cette compétence pourrait être exercée par la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre dès lors que le montant de la cotisation sera connu et accepté.

9 - Défense incendie – Citernes souples

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de signer un prêt à usage gratuit pour 2 citernes souples à Verrière et à Commecy.

10 - Amortissements : une délibération est prise pour affecter les amortissements.

11 - Maison Baron

Présentation de l'étude du CAUE89 pour la création d'un espace de co-working des services à la population.

12 - Affaires diverses

Regroupement pédagogique : une convention de ruralité est présentée aux membres du conseil municipal.

Séance levée à 21 h 20.

Les gens du village

On la croise avec discrétion aux environs de la mairie ou sur le chemin de l'épicerie. Certains la saluent par son prénom, les autres plus nombreux par « Madame » car en l'apercevant les souvenirs de classe resurgissent laissant place au respect. Vous l'avez compris, le village sans médecin ni curé a conservé son institutrice désormais retraitée qui par sa propre volonté a décidé de rester sur les lieux de son ancienne activité d'enseignante. Née à Rive de Gier dans le département de la Loire elle passe une enfance heureuse. Au sein de sa modeste famille la mère avec autorité décide de l'inscrire à l'école libre dirigée par des éducatrices aux principes religieux. Dès la sixième elle va au cours complémentaire jusqu'à la troisième et passera son bac « Sciences expérimentales » avec succès. C'est le temps des choix qui marqueront son avenir. Dans une ambiance sereine elle découvre l'étude de la nature faite de complexité et de beauté au détriment de la philosophie qu'elle aborde cependant avec intérêt grâce à la valeur de son professeur.

Cependant c'est à cette période que son choix va se porter sur l'éducation des enfants. Les colonies de vacances où elle participe comme monitrice dès l'âge de quinze ans lui donneront le message qu'elle portera tout le long de son parcours : « Le vivre ensemble » concept de base qui amène à la tolérance au sein du groupe. Cette idée directrice sera appliquée à l'intérieur de son exercice professionnel et à l'extérieur dans la vie courante. En 1963, elle obtient son premier poste à Flassy comme remplaçante. Elle y restera quatre années avant de devenir titulaire à Sainpuits. Le château de Flassy fut érigé par Nicolas de Chégoin en 1843 et devint la propriété de la région Bourgogne qui y avait installé un établissement éducatif à caractère social. Ses premières armes dans cet environnement lui apportent la nécessité d'une attitude directive avec les enfants dans le cadre du déroulement de la classe. Cette nécessité n'exclut pas la compréhension et l'aide nécessaire à l'épanouissement de l'enfant. En 1967 elle est nommée à l'école de Sainpuits et commence ses trente quatre années de carrière au même endroit. Elle s'occupe des CP et CE1 jusqu'en 1972 puis ensuite de la maternelle à partir de trois ans. Sa modestie est proportionnelle à l'estime que lui portent ses anciens élèves dont le premier réflexe à l'occasion d'une rencontre est de de la présenter à leurs enfants avec admiration : **« Tu vois, c'était MA maitresse. »**

Ses personnages historiques préférés sont Marie Curie pour sa conviction, sa ténacité et l'importance de sa découverte qui amena la curiethérapie mais aussi Lamartine dont le talent romantique inspirant ses poèmes lui apporte la sérénité dans la lutte contre les dures épreuves de sa vie. La nature l'interpelle dans ses moindres détails qu'elle examine à chaque fois comme une nouvelle découverte et c'est dans ses marches solitaires qu'elle se ressource en observant l'instantané au détour d'un chemin. La photo la captive. Dans cet univers personnel elle concède que si elle avait du exercer un autre métier, elle aurait pu choisir une profession de santé pour le réalisme de l'urgence. Le lien qui l'attache au village est très fort. La référence à la chanson de Yves Duteil intitulée « *Avec les gens de mon village* » mérite une attention particulière pour le message qu'elle envoie :

Avec les gens de mon village
De la rivière jusqu'au canal
La vie ressemble davantage
À mes rêves et mon idéal
Moi qui voulais me rendre utile
Et faire un peu changer la vie
Pour que demain soit plus facile
Et plus beau pour les gens d'ici
Avec les gens de mon village
J'ai appris qu'on pouvait construire
Nos rêves ensemble à notre image
Et dessiner notre avenir

Elle ne désirait pas que l'on parle d'elle. La modestie façonne parfois le talent. Merci Michelle pour votre devoir accompli et votre leçon de tolérance. Devoir et Leçon, deux obligations que vous avez d'abord assumées pour vous. Cet attachement au village n'est pas unique dans cette profession. Ainsi Bernard Gilmaire (en exercice de 1954 à 1985) et M^me^ Madeleine Devilliers (en exercice de 1964 à 1994) ont instruit les enfants à l'école du pays où ils sont restés pour leur retraite.

La journée des enfants

La fête de la Madeleine de Sainpuits se termine le dernier jour par une invitation aux divertissements des enfants des écoles où petits et grands se trouvent mêlés pour la plus grande joie de tous. Les plus jeunes s'initient au lancer de balles sur des pyramides de boites de conserve ou au lancer de fléchettes sur les ballons à éclater.

En même temps et sur la même aire de jeu on peut voir le tirage de corde, la loterie pour les plus petits, la course aux œufs transportés sur une petite cuillère dans la bouche ou le sprint des plus valeureux enfermés dans des sacs de patates. Il n'y a pas de perdant et c'est avec solennité que notre maire distribue des récompenses toujours bien accueillies.

Puis ce petit monde se réunit enfin devant la mairie où sagement alignés en rang les écoliers vont recevoir chacun quelques friandises et bonheur en plus des tickets gratuits de places de manèges offertes par les forains.

C'est dans l'ambiance de la musique des stands que la présidente du comité des fêtes donne les noms des gagnants du précédent lâcher de ballons reçus par des anonymes parfois à des centaines de kilomètres.

Dans la foulée le nouveau lâcher de ballons de l'année s'effectue accompagné par les cris de joie des enfants.

Il reste en cette fin de journée à profiter encore des derniers tours de manège ou à déguster une sucrerie avant de reprendre le rythme apaisant des vacances qui se déroulent sous la chaleur de l'été.

Les évènements du village

La Madeleine

L'exposition des champignons et son omelette

Les évènements du village

Le repas des anciens

La foire aux vins

La Sainte-Barbe

Le sapin

Remise des cadeaux de Noël aux enfants

L'histoire des hameaux

COMMECY

L'appellation dérive de « *comme* » variante régionale du mot « *combe* » avec la finale « *cy* » signifiant en ce lieu. Au moyen-âge « *combe* » désignait une vallée ne possédant pas de cours d'eau donc un lieu sec. En celtique « *komb* » se traduit par vallée, vallonnement.

FLASSY

Le nom renvoie à un ancien « *Flacciacum* » correspondant à la villa de Flaccius. Le cartulaire général de l'Yonne (1023) cite Flaceius, *in pago Senonico* c'est-à-dire dans le pays de Sens. Un pouillé qui dénombre tous les biens ecclésiastiques de la région le mentionne expressément. Flassy est cité à nouveau dans un manuscrit de 1478. Il est aisé d'identifier ces anciennes « *villae* » car leurs noms modernes se terminent souvent en ***y*** ou ***ey*** dans les pays en langue d'oïl et dérivent du gaulois. Ce genre de nom s'est perpétué le long des siècles car retrouvé sous cette forme dans les registres romains. La forme était officielle et conservée sous le nom du premier propriétaire pour la commodité de la perception des taxes et impôts par l'administration.

FONTAINE

L'origine vient de « *fontanum*» ou « *fontana* » c'est-à-dire la source ou l'ensemble des sources. Il faut prendre ici le terme dans son sens original de source et non celui plus tardif de fontaine. La présence de ces sources fut déterminante dans le choix du site de l'établissement du hameau original. L'appellation de la rue de « *la grande marnière* » confirme cette indication.

LA BREUILLE

L'ancien français désigne ce mot comme un lieu privé attenant au domaine seigneurial ceinte de murs ou de haies dans laquelle on pouvait élever des animaux à chasser ou servant elle-même à la chasse. Le mot vient du gaulois « *broga* » qui signifie limite d'un champ. A l'époque féodale on appelait « *breuille* » un taillis où les gibiers pouvaient se réfugier. Ces espaces ont été défrichés au moyen-âge et les champs obtenus furent mis en culture par des paysans qui formèrent bientôt une communauté villageoise.

LA CAROUBLE

Alexandre Dumas dans son roman « ***Les mohicans de Paris*** » paru en 1854 utilise ce terme dans cette phrase « *les voleurs à la carouble sont des voleurs avec fausses clefs.* » La seule signification connue de « *carouble* », depuis l'origine de ce mot présent dans la littérature et en argot, a systématiquement un rapport avec la clé, le passe, le passe-partout. De façon plus précise on parle de pièce de métal que l'on introduit dans une serrure pour ouvrir ou fermer un accès. Le lieu pouvait donc abriter un artisan spécialisé dans la fabrication de clés perdues ou dans un sens plus large était un point sécurisant de passage facile à utiliser lorsqu'il y avait des difficultés à emprunter les routes habituelles et plus précisément la limite entre la Forterre et la Puisaye.

LA FORÊT DARDOT

On fait généralement dériver ce terme d'une racine hydronymie (c'est-à-dire en rapport avec l'eau). Du pré latin « *dar/dard* » dont la signification est le jaillissement, donc la présence d'une source ou l'écoulement d'un ru même souterrain. On ne peut exclure aussi le sens de l'appartenance d'un bois à une ancienne famille du nom de Dardot.

LA MADELEINE

En rapport avec l'axe routier menant à l'église du village dont la sainte patronne est Marie-Madeleine.

LA VILLENEUVE

C'est la francisation de « *villa nova* » c'est-à-dire « *nouveau domaine foncier* » créé à l'époque gallo-romaine. Située à proximité de la voie romaine la « *villa* » constituait une exploitation agricole utilisée pour l'élevage et l'agriculture. Les *villae* étaient isolées installées près d'une route pour permettre au maître de surveiller le domaine. Elles tenaient lieu d'habitation, de bâtiments agricoles (remises, forges) d'entrepôts pour les récoltes. Les ouvriers logeaient dans des habitations séparées dont la réunion donnera naissance au hameau. Celui-ci prendra le nom du domaine. À partir du XI^e^ siècle le terme *villa* désigne le village.

Maquette d'une villa gallo-romaine

LE BUISSON

Buisson ne correspond pas au sens donné à notre époque. Le terme représente une corruption de l'ancien français boisson (petit bois). Il y a eu ensuite attraction du mot buis. Boisson vient du latin de l'époque mérovingienne « *boscionem* » (bois) et du latin « *boscus* » (bois). En toponymie le mot fait référence à une forêt claire et basse à aspect de taillis. Celles-ci furent ensuite défrichées pour laisser à la place à des champs et à un hameau de cultivateurs.

L'histoire des hameaux

LE PETIT MÉE , LE GRAND MÉE

Ces appellations désignent une maison, une ferme, un domaine. La « *villa* » romaine était divisée en deux parties. Les meilleures terres formaient la réserve et étaient exploitées par le propriétaire qui y faisaient travailler esclaves et ouvriers salariés ; l'autre partie était divisée en « *mansi* » ou exploitations louées à des paysans libres qui devaient au propriétaire une partie de la récolte ainsi que des heures de travail dans la réserve. Au VII^e^ siècle on appelle le *manse* un territoire de 12 à 15 hectares défriché et exploité par un colon moyennement une redevance au seigneur local. Au XII^e^ siècle on parle de « *maine* » une petite propriété composée d'une ferme et des terres. Le seigneur concède le droit à l'exploitant de rester sur la terre concédée. Le mée dérive du verbe latin « *manere* » qui signifie *rester.* Le ***N*** intermédiaire supprimé au moyen-âge a donné « *masus* » qui a dérivé en « *meix* » pour aboutir à « *mée* » dans le nord de la France et en particulier dans notre région.

LES BARRES

Les spécialistes pensaient au mot gaulois « *barro* » dont la signification est la hauteur en imaginant une construction bâtie autour d'un ouvrage militaire défensif situé sur une éminence. Mais le vieux mot français « *barri* » désigne un rempart ou un fossé barrant le passage. En faisant la synthèse des deux sources, on peut retrouver d'une part la montagne des alouettes et d'autre part un siège militaire protégé (*oppidum* gaulois) devenu camp romain où passait la voie romaine.

LES BERTHELOTS

Ce nom pourrait évoquer un hameau un habité par des membres de la famille Berthelot. Ce type de nom pose toujours problème car, faute de posséder des formes très anciennes du nom, on a du mal à savoir si on a affaire à des noms de lieu ou à un patronyme dérivé lui-même d'un nom de lieu.

LES BORDES

Le nom de lieu dérive de l'ancien français « *borde* » qui désignait une habitation en planches, une cabane. C'est autour d'une de ces habitations que s'est édifié le hameau original. À l'époque médiévale, *borde* désignait un bâtiment annexe de la ferme comme la bergerie ou la charreterie, généralement au toit pentu et couvert de chaume. Par extension le mot prit plus tard le sens de « *ferme* » Il constituait l'équivalent de la borderie ou la métairie, domaine agricole exploité par un métayer qui se voyait concéder gratuitement la terre mais devait en compensation verser la moitié des récoltes au propriétaire.

LES COURS

Le nom désigne des fermes. Du latin « *cohors* » qui avait le sens de « *cour* » de ferme celui-ci devint curtis en latin courant. Aux VIII^e^ et IX^e^ siècles les « *curtes* » étaient des espaces enclos et bâtis autour de la maison du maître. Vers les « *curtes* » convergeaient un ensemble de domaines agricoles, les « *villae* ». Plus tard le mot finit à désigner l'ensemble du domaine agricole. Le sens définitif fut bientôt synonyme de village au fil des siècles. L'origine latine *curtis* donna « *court* » parfois orthographié cour en ancien français.

LES MINEROTTES

À défaut de la certitude d'une désinence « *minérale, minerai, minier* » impliquant une exploitation de la nature du sol, l'appellation des minerottes est ancienne. Le plus ancien document retrouvé les concernant est un répertoire des comtes de Nevers indiquant leur possession depuis 1199 et énumérant avec ce lieu-dit les 45 fiefs et seigneuries comme Le Meix, Verrières, Le Crot, Sainpuys, Les Barres, Les Bordes, Le Buisson, etc.

Sceau de Jean, duc de Bourgogne, comte de Nevers et baron de Donzy, surnommé Jean sans Peur (1371-1419). Archives Nationales de Paris.

LES ROSES PETIOT

Le nom de l'endroit édulcore surement la réalité. Car plutôt que des rosiers nous avons probablement à faire ici à des ronciers ou à ce qu'on appelait autrefois un *rosarium*, un lieu où croît l'églantier. À rapprocher de l'occitan « *rosas* » (églantiers). Finalement les églantiers de la famille Petiot.

VERRIÈRE

Le nom indique souvent qu'il s'est édifié un hameau à partir de cabanes d'ouvriers travaillant dans une verrerie. Cependant le travail du verre nécessite un gîte de sable à proximité (ce qui n'est pas le cas) et du bois. Cette interprétation doit être prudente car il y a eu souvent confusion avec le latin « *viridiarium* » (= verger) signifiant *verdoyant.* Le hameau original se serait donc édifié en un endroit où les arbres fruitiers croissaient en abondance. À l'époque féodale ce terme indiquait la portion de terre fertile d'un fief, exploitée par des tenanciers plus ou moins libres. Dernière possibilité, verrière serait la contraction d'un composé de « *vaire* » (aulne) avec « *aria* » (étendue) dont le toponyme évoque une aulnaie. Au fait restent-ils des aulnes à Verrière ?

Infos pratiques

Environnement

Les pesticides interdits dans les espaces verts en 2017 et les jardins en 2019

Le 22 juillet 2015, l'Assemblée nationale adoptait la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Cette loi prévoit la mise en place de l'objectif **zéro pesticide** dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2017 instaurant l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries.

La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1er janvier 2019. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.

Les produits de bio contrôle, qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique peuvent être utilisés.

Les cimetières et les terrains de sport ne sont pas concernés par cette interdiction.

Pouvoir du maire en matière de nettoiement des trottoirs et des feuilles mortes

Au titre de son pouvoir de police, seul le maire peut prescrire aux riverains, par arrêté, de procéder au nettoiement du trottoir situé devant leur habitation. Il apprécie en fonction des moyens dont dispose la commune, s'il est opportun de faire supporter le nettoiement des trottoirs par les riverains.

En conséquence, le maire a pris un arrêté applicable sur l'ensemble du territoire de la commune de Sainpuits comprenant l'entretien des trottoirs et caniveaux, l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires, le libre passage en cas de neige et/ou de verglas, l'entretien des végétaux, l'interdiction d'abandonner des déchets sur la voie publique.

Détention de volailles et grippe aviaire

Dans l'Yonne, la filière « volailles » est très présente. Les **efforts réalisés par les professionnels** pour limiter les risques liés à la maladie de l'influenza aviaire **doivent être impérativement soutenus par la vigilance des petits détenteurs de volailles et des oiseaux captifs.**

L'influenza aviaire est une maladie infectieuse virale très contagieuse. Elle affecte les oiseaux chez lesquels elle peut provoquer, dans sa forme hautement pathogène, des atteintes importantes pour aboutir rapidement à la mort de ces oiseaux. L'influenza aviaire fait partie des dangers sanitaires de première catégorie, sa déclaration est obligatoire. La transmission peut se faire au porc et parfois à l'homme.

La maladie peut être introduite dans un élevage par l'intermédiaire des véhicules, du matériel, des personnes, des fientes, des résidus d'élevage et d'oiseaux malades sauvages ou domestiques. Des mesures de biosécurité sont mises en place par arrêté ministériel.

Tous les élevages sont concernés, qu'ils soient commerciaux ou non comme les **basses-cours familiales, les détenteurs d'oiseaux d'agrément** ou les parcs zoologiques.

Le protocole de surveillance appliqué à notre commune

concerne l'observation de la mortalité anormale d'oiseaux sauvages.

À partir :
- d'un seul cadavre de cygne,

ou
- de trois oiseaux sauvages d'une autre espèce retrouvés morts,
- en moins d'une semaine,
- et dans un rayon de 500 mètres,

l'alerte doit être donnée.

Dans ce cas, contactez la **DDCSPP** [1]
au **03 86 72 69 00**
qui procédera aux mesures de désinfection
et collectera les cadavres d'oiseaux pour analyses.

1) Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations.

Loisirs

HORIZONTAL

1) Champignon à cortine
2) Critère de reconnaissance de champignon – Fête et Prénom
3) Affluent africain – Pas épais
4) Mille-pattes – Rayons de bronzette
5) Ergot du coq
6) Champignons de la Saint-Georges
7) Lentilles – Parfum
8) Dépôt de vin – Femme écrivain
9) Saint normand – Égrainée
10) Qualifie un coprin noir – Les siens

VERTICAL

A) Excellent champignon
B) Poème – Contremaitre de mine
C) Praticienne de reliure
D) Prédateurs – Fin d'infinitif
E) Rayons – Figures à quatre cotés
F) Accompagner
G) Parfum de rosé des bois – Agaric des prés
H) Particule positive ou négative – Style d'église
I) Accepté – Seins vulgaires
J) Hissas – Protège le doigt

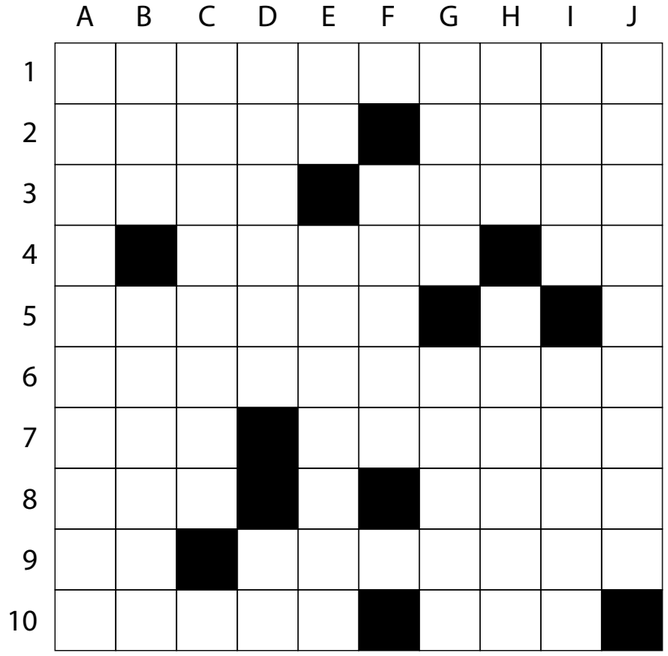

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	F	L	A	M	B	O	Y	A	N	T
2	R	A	M	E	A	U	■	G	A	I
3	A	N	E	■	L	I	E	R	N	E
4	U	T	■	R	U	S	■	A	A	R
5	D	E	S	I	S	T	E	R	■	C
6	E	R	E	C	T	I	L	I	T	E
7	U	N	■	A	R	T	■	E	■	R
8	S	O	N	N	A	I	■	N	E	O
9	E	N	■	E	D	■	A	N	O	N
10	S	S	■	R	E	S	S	E	N	S

Solution du numéro précédent

Quelques citations de Colette

Aujourd'hui ou on s'épouse et on a pas d'enfant ou on ne s'épouse pas et on a des enfants.

Le difficile, ce n'est pas de donner, c'est de ne pas tout donner.

Il y a souvent plus d'angoisse à attendre un plaisir qu'à subir une peine.

Vivre sans bonheur et n'en point dépérir, voilà une occupation, presque une profession.

On peut espérer que, lorsqu'ils seront les maîtres du monde, les insectes se souviendront avec reconnaissance que nous les avons plutôt bien nourris lors de nos pique-niques.

Le vice, c'est le mal qu'on fait sans plaisir.

Qu'il s'agisse d'une bête ou d'un enfant, convaincre, c'est affaiblir.

Il est bon de traiter l'amitié comme les vins et de se méfier des mélanges.

Si vous n'êtes pas capables d'un peu de sorcellerie, ce n'est pas la peine de vous mêler de cuisine...

Les établissements Blanchard
vous remercient de votre fidélité
et vous souhaitent
de joyeuses fêtes de fin d'année

BAR ■ TABAC ■ STATION-SERVICE ■ GAZ
RELAIS POSTE COMMERÇANT ■ CARTES PRÉ-PAYÉES
ALIMENTATION GÉNÉRALE ■ FDJ LOTO AMIGO ■ PRESSE
WIFI ■ TÉLÉ SATELLITE

Ouvert tous les jours sans interruption de 07h00 à 20h30 - Fermé le mercredi après-midi.

LÉON NOËL

Taille de pierre
Maçonnerie traditionnelle
Neuf et rénovation
Eco construction

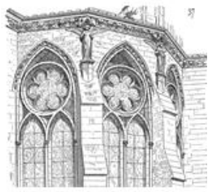

LÉON NOËL Yonne
Parc d'activités du Canal de Bourgogne
1, rue Louis Armand
89400 MIGENNES
Tél. 03 86 62 45 79

François LEMAITRE

Montage de charpente métallique
Désamiantage
Serrurerie

8, rue de la Madeleine
89520 SAINPUITS
Tél. 03 86 74 65 31
Port. 06 81 62 63 70

AXA

Patrice BAILLAT - Vincent SIMON
Vincent CLEMENT
Agents Généraux

5, route de Forterre
89520 SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE
03 86 45 53 61
agence.couson1@axa.fr

2 bis, avenue du Général Leclerc
89170 SAINT-FARGEAU
03 86 74 17 02
agence.couson2@axa.fr

réinventons / notre métier
ASSURANCE • BANQUE • PLACEMENT • CREDIT

COMMECY AUTO

GARAGE AUTOMOBILE

Réparation toutes marques
&
Motoculture

89520 SAINPUITS
Tél. 03 86 74 66 28
Port. 06 81 64 44 29

Sarl MARTIN

Maçonnerie • Couverture • Carrelage

Travaux publics

Sarl MARTIN
Chemin Sous-les-Coutrons
58500 Billy-sur-Oisy

Tél./Fax : 03 86 24 94 32
Portable : 06 08 86 39 36
06 84 16 77 11
e-mail : sarl.martin2@wanadoo.fr

Informations pratiques

Mairie de Sainpuits (secrétariat)
Tél. 03 86 74 72 21 - e-mail : mairie-sainpuits@wanadoo.fr - Internet : www.sainpuits.fr

Pharmacies les plus proches

Saint-Sauveur-en-Puisaye 03 86 45 54 36
Entrains-sur-Nohain..... 03 86 29 22 32
Étais-la-Sauvin 03 86 47 21 97
Thury..... 03 86 45 22 96
Pour connaître la pharmacie de garde 17

Médecins

Maison de la Santé (Saint-Sauveur) 03 86 44 41 60
Maison de la Santé (Saint-Amand)..... 03 86 39 18 88
Dr Alain Conseil (Entrains-sur-Nohain) 03 86 29 22 11

Ambulances / Taxis

Champagnat (Étais-la-Sauvin) 03 86 47 20 61
Martin (Billy) 08 99 03 50 33
Ambulance taxis (Saint-Sauveur)..... 03 86 45 52 06
Taxi Treignyçois 03 86 45 57 50

Vétérinaires

Cabinets Vétérinaires
Place du Marché - Entrains-s-Nohain 03 86 29 28 44
Route de Mézilles - Saint-Sauveur..... 03 86 45 58 90

Cliniques Vétérinaires
Av. du Général de Gaulle - Toucy 03 86 44 14 75
Rue du Faubourg de Vézelay - Varzy..... 03 86 29 44 67

Urgences vétérinaires 06 78 58 08 85
En semaine de 19h00 à 8h00 - Du samedi 17h00 au lundi 8h00

Clinique

Clinique de Cosne-sur-Loire
Pôle de Santé de Cosne-sur-Loire
8, rue Franc Nohain
58200 Cosne-Cours-sur-Loire 03 86 28 60 00

Services d'urgence

15 SAMU

17 Gendarmerie
Gendarmerie de Toucy
03 86 44 11 17

18 Pompiers
Urgences Sainpuits
Denis Pouillot
06 75 59 06 69

La Poste

Point relais commerçant
Bar Tabac Presse
2, rue de la Montagne
03 86 74 73 77

ERDF

Standard Toucy
Urgences
09 72 67 50 89

Syndicat des eaux

03 86 44 01 42

Aide aux personnes

Association d'aide à domicile
UNA Puisaye Forterre
03 86 74 67 25

Ordures ménagères

0 800 584 762